



FORMATION - INSTALLATION

CERTICREA Devenir Chef D'entreprise

Les compétences visées par cette formation qui entre dans la certification "Créer ou reprendre une entreprise agricole" sont indispensables pour permettre au porteur de projet venant d'horizons différents de poser les bases d'un projet durable et rémunérateur.

Durée : 06 à 10 jours

Date :

16-18-23-25-30 janvier et 2 février 2024

07-13-15-20-22-26 mars 2024

07-14-17-21-24-28 mai 2024

Délai d'inscription : 11 jours mini avant début de la formation

Lieu : JALOGNY

Public : Candidat(e)s à l'installation aidée

Intervenant(es) : Conseiller(ère)s installation à la CA71 et Formateur(trice)s du CEPPP 71

Responsable de stage : Gaël PELLENZ – Responsable formation à la CA71

Tarif : P1 - Se référer à la grille des tarifs disponible à cette adresse :

www.bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr

Cout total de 2400 € pour l'ensemble des modules. (35 €/Heure) ajusté en fonction des modules préconisés et modalités de financement-CPF et VIVEA.

120 € pris en Charge par l'Etat

Une facturation complémentaire pourra être sollicitée en cas de CPF insuffisant (dans la limite de 615 €)

Attestation de fin de formation remise dans le mois qui suit la fin du stage

Personnes en situation de handicap, contactez-nous directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

 Des journées de service de **remplacement par vous former à tarif réduit**.
Contactez le 06 49 93 69 31



Objectifs

- La formation s'articule autour de 5 modules permettant aux porteurs de projet de prendre en compte l'ensemble des dimensions du projet d'installation.

Prérequis : avoir réalisé un entretien de positionnement PPP



Contenu et méthodes pédagogiques

- Module 1 (1 jour) : L'accès au statut d'exploitant agricole (social, fiscal, juridique) dans son environnement, Les démarches pour bénéficier des aides à l'installation.
- Module 2 (2 jours + 2 h à distance) : Gestion économique et financière du projet d'installation (besoin en EBE, rentabilité du projet, financement, gestion de la trésorerie, maîtriser les chiffres de son projet)
- Module 3 (1 jour) : Équilibre projet professionnel/projet de vie, les bases de la commercialisation et gestion de la main d'œuvre.
- Module 4 (2 jours) : L'exploitation dans son environnement (changement climatique, agro-écologie, foncier, gestion des risques et assurances)
- Module 5 (2 jours) : Option société pour maîtriser l'ensemble des aspects humains, économiques et fiscaux de l'installation en société)
- Module 6 (2 jours + 3 h à distance) : Option circuits pour construire son projet de commercialisation et de communication en circuits courts



Méthode d'évaluation

- Echanges, travaux en sous-groupe; étude de cas
- présentation orale du projet auprès de chefs d'entreprises agricoles sur la base d'un support écrit et réalisation d'un questionnaire en ligne. Le candidat doit satisfaire 70 % minimum des critères d'évaluation pour valider les compétences visées.

RS 5244 Création ou reprise d'une entreprise agricole
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, échéance : 14/09/2024
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5244/#ancre1>

Inscription : Gaëlle FERNANDES – 07 88 68 98 35 – gaelle.fernandes@sl.chambagri.fr